

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25-07-2022

N°48-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 18/07/2022

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Romain TESSIER, Sylvie LEBON, Evelyne DRAPEAU, Christine PASZKO, Frank RABILLE, Laure de Maisonneuve, Stéphane CHAIGNE, Karine GAZEAU

Absents ou excusés : Joseph BERNARD, Véronique DESMARICAUX,
Véronique DESMARICAUX a donné pouvoir à Sylvie LEBON

Secrétaire : Annie RENOUF

48-2022 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la trésorerie de Moutiers les Mauxfaits demandant d'admettre en non-valeur des titres de recettes émis en 2017 et 2018 pour un montant total de 91.00 € pour lesquels le trésorier n'a pu recouvrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'admission en valeur pour un montant total de 91.00 € répartis à l'article 6541 pour 36.00 € et à l'article 6542 pour 55.00 € du budget général.

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,

le 26/07/2022

Pour copie conforme au registre en mairie

Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

